

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [camille therrien jobin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8aed0a98a3c6a0997018107f>

Date d'obtention : 2024-10-09 14:33:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de suivre les étapes du protocole SEXTO, qu'il faut intervenir rapidement, qu'il faut intervenir dès qu'une situation cell/photo se présente.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

plus vigilante et d'intervenir selon les étapes SEXTO.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

A prendre les situations aux sérieux dès que j'entends parler d'une situation. De ne jamais regarder les images sur le cell des jeunes.